## TÉLÉTRAVAIL - CADRE ET CONDITIONS

## 1. Eligibilité :

Le télétravail est autorisé jusqu'à 3 jours par semaine pour les salariés en CDI ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

## 2. Matériel:

L'entreprise fournit un ordinateur portable, une souris, un casque, et une connexion VPN.

## 3. Sécurité:

Les salariés doivent se connecter uniquement via le VPN sécurisé et ne pas utiliser de réseau public.

Demande de télétravail : formulaire à soumettre via le portail interne RH.